

## **Ancien site industriel Legré Mante. Alerte !**

### **Une alliance associative d'action contre pollution, bétonisation, massacre !**

#### **Vestiges industriels empoisonnés.**

Créée en 1864, l'usine Legré Mante était spécialisée dans le traitement du plomb argentifère et du zinc. Elle a aussi fabriqué de la soude, de l'acide sulfurique, de l'acide citrique et du sel de Seignette. Après sa liquidation judiciaire le 24 juillet 2009, en l'absence de toute gestion de ses déchets, l'usine a laissé des vestiges de construction délabrés et un terrain très fortement pollué. On y trouve un crassier et un empilement de très nombreux résidus laissés sur place, contenant principalement des métaux (plomb, cadmium, cuivre) et des métalloïdes (arsenic), bien connus pour leur forte toxicité.

#### **Site convoité par les promoteurs immobiliers.**

*« Terrain exceptionnel de 17 ha à la Madrague de Montredon (13008 Marseille), au pied des collines, à la porte des calanques, avec vue et accès à la mer, dans un quartier plein de charme », le jackpot pour les aménageurs !*

Ils se sont précipités, sans vergogne, avec des projets de construction, sans limite, sans aucune considération sur la vocation de ce quartier de Marseille, des fondations qui reposeraient dans ce borbier, des règlementations et autres contraintes législatives, de la proximité du Parc national des Calanques. Chaque fois qu'était déposée une demande de permis de construire, elle était annulée par des actions en justice des habitants du quartier, réunis en CIQ. Le dernier en date est celui du projet « Océanis » (285 logements répartis en 6 bâtiments). Le permis de construire de ce promoteur a été annulé en 2013 et confirmée par la cour d'appel de Marseille. La justice a estimé que le projet de construction ne tenait pas compte des défauts d'assainissement du quartier, de la saturation du trafic automobile et surtout qu'il ne respectait pas la « loi littoral ».

#### **Alors Ginkgo est arrivé, sans se presser !**

Après l'abandon forcé du promoteur « Océanis », le groupe Ginkgo s'est porté acquéreur des vestiges durant l'été 2017. Dès l'annonce de cet achat, la menace était claire. La firme se déclare, en effet, compétente dans la dépollution des terrains industriels pollués. En contrepartie, elle accompagne cette dépollution par un programme immobilier fructueux. En ce qui concerne Legré-Mante, elle a multiplié les atouts : être propriétaire pour faire « ce que je veux chez moi », légitimer le projet d'assainissement des terrains, s'entourer « d'experts » qui ne nous ont absolument pas convaincus ! Elle a dévoilé son projet immobilier : « 6430 m<sup>2</sup> de logements, 1850 m<sup>2</sup> de commerces, 4355 m<sup>2</sup> de résidence de tourisme, 4310 m<sup>2</sup> de résidence sénior, une résidence marine à l'emplacement de l'ancienne maison du pêcheur ! ». Plus fort encore que le projet « Océanis » ! Ginkgo paraît d'ailleurs particulièrement pressé par le projet immobilier déjà présenté alors que la dépollution du site n'est non seulement pas réalisée, mais les conditions de son déroulement ne sont, pour l'instant, pas très convaincantes !

## **Une opération financière déguisée hors la loi et la réglementation !**

Cette opération financière déguisée est en violation avec la loi sur les Parc nationaux (zone périphérique et porte d'entrée), le code de l'urbanisme, la loi sur les espèces protégées, la loi paysage et surtout la « loi littoral ».

A cela s'ajoute un énorme problème de saturations. : saturation de la circulation, avec son paroxysme en été et aux week-ends, engorgement d'un réseau d'assainissement vétuste. Les nouveaux habitants aggraveraient encore la situation pourtant déjà à son paroxysme !

## **Un tel massacre ne se fera pas. Alerte générale. Formation d'une Alliance.**

Face à une telle menace, le moment est venu de réaliser un vaste rassemblement englobant les habitants du quartier, les associations, les CIQ et autres groupements, avec pour objectif d'écarter ce projet. Autrement dit de former une vaste alliance assez puissante pour faire face à Ginkgo et ses alliés promoteurs.

## **Un projet alternatif évolutif.**

Pour éviter un tel programme, UCL a proposé, dès avril 2017, un autre projet de mise en valeur de ce haut lieu de la mémoire ouvrière et de multiples intérêts environnementaux, écologiques et historiques (Echo des Calanques n° 56). Autrement dit de valoriser le site en créant un musée et un parcours de musée en plein air, avec des espaces de repos et de détente. Attirer aussi des artisans et diverses activités. En profiter aussi pour faire de l'ensemble, un havre de paix et de détente, un parc de verdure propice à la convivialité. Le quartier de la Madrague garderait ainsi son attrait d'habitat villageois, en bordure de mer, sans rupture avec l'ensemble des espaces typiquement marseillais qui s'échelonnent de la Pointe-Rouge à Callelongue. Ainsi Marseille pourrait offrir au public et aux touristes, non seulement l'attrait d'un parc national périurbain, mais aussi celui d'un quartier marseillais authentique et d'un patrimoine industriel réhabilité.

Une collaboration dans ce sens avec Ginkgo permettrait d'éviter un tel affrontement. Propriétaire du terrain cette firme pourrait même gérer la fréquentation des espaces muséologiques. Mais nous doutons fort qu'elle accepte une telle proposition !

Les responsables italiens ont compris avant nous l'intérêt de valoriser son patrimoine industriel au lieu de le démolir. Ainsi, la côte sarde présente de nombreuses similitudes avec celle des calanques sur le plan de son passé industriel, notamment dans la région de Nebida, Buggeru, Masua et Fluminimaggiore. Nebida possède même une chemine rampante. Les circuits tracés par l'Office de tourisme proposent des promenades qui rencontrent un franc succès : randonnées pédestres, visites de mines et de musées, espaces de détente, mise en valeur des activités humaines et de la mémoire ouvrière des lieux.

## **Constitution d'une alliance associative d'action.**

Face au scandaleux projet immobilier de Ginkgo sur les terrains pollués de l'ancienne usine Legré Mante, les associations, et autres groupement signataires viennent de se constituer en Alliance pour dénoncer ce projet et pour s'y opposer par tous les moyens légaux, y compris le recours à la justice.

*Oui à une collaboration pour un espace culturel et ludique !*

*Oui au patrimoine et à la culture !*

*Non au fric et au béton !*